

Information aux parents et aux étudiants

Date 23 mars 2020

Ecole préprofessionnelle - EPP

Ecole à distance

Depuis la fermeture des classes le 13 mars dernier, les étudiantes et étudiants assument leurs tâches scolaires exclusivement à domicile. De nombreux outils informatiques permettent cet exercice délicat et nous comptons sur la responsabilité de chacun pour que nous puissions relever ce défi. Nous vous rappelons ci-après quelques éléments importants pour la bonne marche de ce processus :

- **Classes EPP** : la matière des branches du diplôme (français, mathématiques et anglais) est arrêtée au 13 mars 2020. Le travail à domicile exigé par les professeurs n'aborde aucune nouvelle matière, mais correspond à des révisions et des consolidations. Il n'y a plus de notes jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il est toutefois possible de procéder à des évaluations formatives. Celles-ci n'entreront en aucun cas dans le calcul de la moyenne. Le calcul des notes annuelles fera l'objet d'une communication ultérieure. Dans tous les cas, le bien de l'élève est au centre de nos préoccupations.
- Pour les branches allemand, informatique et bureautique, les cours avancent mais à un rythme différent, en adéquation avec les objectifs définis par le groupe de branches en rappelant que, face à ces circonstances exceptionnelles, nous verrons moins de matière mais que nous la verrons bien. La matière dispensée durant ces semaines à distance ne pourra faire l'objet que d'évaluations formatives.
- **AMT** : le suivi du projet professionnel continue d'être assuré par les titulaires. Il est essentiel que les élèves continuent d'être acteurs dans la construction d'une solution pour l'année prochaine. Il est de leur responsabilité de continuer à postuler et de contacter par mail ou téléphone, quand cela est possible, les entreprises formatrices.
- La conseillère en orientation est disponible par mail ou par téléphone en cas de besoin.
- L'impact de la pandémie sur le calendrier et les modalités des examens des classes EPP est difficile à évaluer. La priorité du Service de l'enseignement sera de trouver des solutions qui favorisent la poursuite du parcours des étudiants.
- Il n'est à ce jour pas possible de proposer une date de reprise des cours. Pour le moment, la date du 30 avril transmise par le Conseil d'État est celle que nous considérons. L'évolution de la pandémie permettra de préciser ce calendrier.
- Les étudiants ne travaillent pas pour une note. Par leur travail, ils consolident et acquièrent des connaissances de base et des compétences qui leur seront nécessaires pour l'année suivante. Il est de leur responsabilité de travailler selon les indications de leur établissement et des professeurs.



- Les parents ne sont pas des enseignants à domicile, mais ils doivent s'assurer que leur enfant mette à disposition suffisamment de temps pour ses tâches scolaires.
- Tous les enseignants sont à disposition des étudiants pour qu'ils progressent dans cette crise exceptionnelle.

Tout en remerciant tous les partenaires de l'École valaisanne pour leur engagement et leur flexibilité, nous sommes convaincus que cette crise permettra de développer également de multiples compétences et connaissances de nos étudiants.



Anne-Lucie Vergères
Directrice